



DELIBERATION

Objet : Acquisition d'une propriété rue Charles de Gaulle auprès des Consorts VALOUR

Le 29 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Madame Noélia SEGUIN à Muriel SPADA, Madame Leihla KHEBRARA à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ferat AKBAL, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Ludovic CEYTE,

Absents : Messieurs Ludovic MAGALHAES et Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire expose que la ville d'Andrézieux-Bouthéon s'est engagée dans un ambitieux programme de développement des modes actifs, permettant de relier les différents équipements répartis sur tous les quartiers et favorisant des déplacements sécurisés pour les piétons et cyclistes notamment.

Parallèlement, la commune s'inscrit dans une gestion prospective et stratégique de son patrimoine. A ce titre, elle est attentive à toutes les opportunités d'acquisition pouvant concourir à la mise en œuvre de ses projets et politiques publiques.

Monsieur le Maire indique que dans ce cadre, des échanges sont intervenus avec les Consorts VALOUR, désireux de vendre une habitation située 5 rue du Charles de Gaulle. En effet, l'acquisition de leur propriété, située sur la parcelle cadastrée BL n° 79 de 630 m², permettrait de créer un nouvel accès au parc de la Mairie et plus précisément une continuité de déplacement en mode actif sécurisé entre la rue Charles de Gaulle et la contre-allée piétonne de l'avenue du Parc.

Il ajoute que, par ailleurs, cette acquisition permettrait d'aménager quelques places de stationnements en proximité immédiate avec la place du Forez au profit des habitants venant dans le centre-bourg d'Andrézieux.

Il indique que, conformément à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire en date du 15 juillet 2025, l'acquisition de ce bien pourrait intervenir pour un montant total de 235 000 € à répartir entre les propriétaires indivis. De plus, la Commune prendrait à sa charge les frais liés à la rédaction de l'acte notarié.

Il précise que dans un écrit du 12 septembre 2025, les Consorts VALOUR ont fait savoir qu'ils acceptaient les conditions susmentionnées pour la cession de leur bien.

Il annonce qu'il convient à présent, de soumettre cette transaction, au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété édifiée sur la parcelle BL n° 79, située 5 rue Charles de Gaulle, auprès des consorts VALOUR, moyennant le montant de 235 000 €,
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune,
- **PREND ACTE**, simultanément à son acquisition, de l'entrée de cette parcelle bâtie dans le domaine privé de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce à intervenir et, notamment, ledit acte,
- **DESIGNE** l'Office Notarial BALAY d'Andrézieux-Bouthéon pour la rédaction de l'acte authentique et l'accomplissement de l'ensemble des formalités afférentes à cette acquisition,
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 septembre 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

